

PRESCRIPTION DU PLU : 2 juin 2008

DEBAT SUR LE PADD : 7 décembre 2010

ARRET DU PLU : 23 septembre 2013

ENQUETE PUBLIQUE : Du 3 janvier 2014 au 5 février 2014

APPROBATION DU PLU :

4.1

Bureau d'études UrbaDoc
Chef de projet : Tony PERRONE
56, Avenue des Mimmes
31200 TOULOUSE
05 34 42 02 91
urbadoc@free.fr



Légende

Zones Urbaines

- Usa : zone urbaine incluse dans le secteur 1 de la ZPPAUP correspondant à la ville historique
- Uab : zone urbaine incluse dans le secteur 2 de la ZPPAUP correspondant aux quartiers anciens en cours d'urbanisation
- Uba : zone urbaine incluse dans le secteur 3 de la ZPPAUP correspondant au vallon thermal
- Ubb : zone urbaine incluse dans le secteur 4 de la ZPPAUP correspondant aux quartiers d'urbanisation récente (COS : 0,40)
- Ubc : zone urbaine incluse dans le secteur 4 de la ZPPAUP correspondant aux quartiers d'urbanisation récente (COS : 0,20)
- Ux : zone d'activités
- Ut : zone urbaine à vocation d'activités touristiques et thermales

Zones A Urbaniser

- AU0 : zone à urbaniser fermée
- AU0x : zone à urbaniser fermée à vocation d'activités

Zones Agricoles

- A : zone agricole
- Ah : bâti diffus à vocation agricole (granges, etc.)

Zones Naturelles

- N : zone naturelle
- Nh : bâti diffus à vocation résidentielle
- Nl : zone naturelle de loisirs
- Nc : zone naturelle à vocation touristique (camping)
- Np : zone naturelle soumise à la législation du Parc National des Pyrénées
- Npt : zone d'équipements touristiques située à l'intérieur du Parc National des Pyrénées
- Ns : zone naturelle à vocation sportive
- Nt : zone naturelle à vocation d'activités touristiques et thermales

Autres éléments de prescription

- Emplacement réservé
- Espace boisé classé

Éléments de la ZPPAUP

- Bâti exceptionnel : intérêt patrimonial majeur
- Bâti d'intérêt architectural et à valeur d'ensemble à conserver
- Parcs et jardins à conserver ou restituer

Les éléments de la ZPPAUP sont reportés à titre indicatif.
Seul le document réglementaire annexé au PLU est opposable.
Le droit de préemption urbain s'applique sur toutes les zones U et AU du territoire communal.

Liste des emplacements réservés

Numero	Destination	Bénéficiaire	Superficie
1	Création d'une voie	Commune	1770 m ²
2	Édification d'une passerelle piétonne sur le Gave	Commune	78 m ²
3	Élargissement RD 920	Commune	504 m ²
4	Édification d'une passerelle sur le Gave	Commune	217 m ²
5	Élargissement de la voie	Commune	316 m ²
6	Élargissement de la voie	Commune	1298 m ²
7	Élargissement de la voie	Commune	365 m ²
8	Élargissement de la voie	Commune	345 m ²
9	Élargissement de la voie	Commune	162 m ²
10	Édification d'une passerelle piétonne sur le Gave	Commune	244 m ²

